RÉPUBLIQUE FRANÇAISE-DÉPARTEMENT D'INDRE&LOIRE

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 – quorum : 14.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2023.

Présents (22) : M. Jacques LEMAIRE, Mme Anne-Marie LÉGER, M. Vincent BOSSÉ, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Nathalie PILON, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, Mme Marie-Caroline MORLON, Mme Anne PORHEL, M. Dominique ARNAUD, Mme Marie PORHEL, M. Jean-Luc PAROISSIEN, M. Alexandre GRENIER (20h10), M. Sébastien SZWENGLER (20h05), Mme Ghislaine PÉTEREAU, M. Michel GUILLON, Mme Lindcey CHEMINAL, M. Sébastien VIGNEAU, Mme Marie-Christine POURADIER, M. Fabrice ALLAMÉLOU, Mme Laurence MARI, M. Jorge MOREIRA.
Absents excusés (5) : Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Doris BARRET, M. Guillaume TOUSSAINT, Mme Morgane BESNIER, Mme Christine KOCH.
Pouvoirs (5) : Mme Véronique PRUD'HOMME à M. Vincent BOSSÉ, Mme Doris BARRET à M. Dominique ARNAUD, M. Guillaume TOUSSAINT à M. Jacques LEMAIRE, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PÉTEREAU, Mme Christine KOCH à Mme Marie-Christine POURADIER.

Mme Marie PORHEL a été élue secrétaire de séance.

2023-11-01 : Finances/budget : rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024

Le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire vous est adressé en pièce annexe.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.
Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Monsieur le Maire présente le rapport d'introduction au débat d'orientation budgétaire.

RAPPORT INTRODUCTIF AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Depuis de nombreuses années, le terme « incertitude » revient comme une antienne dans le rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire. L'année qui va s'ouvrir ne fait pas exception à la règle. Bon nombre de questions se posent, rendant difficile toute prévision un tant soit peu fondée. L'inflation va-t-elle refluer ? Si oui, reviendrons-nous sur des niveaux tels que nous les avons connus avant 2022 ? Les taux des emprunts à long

terme retomberont-ils ? L'instabilité géopolitique actuelle (Ukraine, Proche Orient, Taïwan…) va-t-elle s'accroître, déstabilisant encore plus l'économie mondiale ?

2023 nous a cependant révélé une certitude, celle de l'insuffisance structurelle de nos recettes de fonctionnement face à des dépenses croissant naturellement avec l'augmentation de notre population et des services que nous lui apportons. Cet écart qui se creuse depuis plusieurs années se traduit une baisse continue de notre autofinancement. Nous arrivons à un moment crucial nous contraignant de réagir.

1. REGARD DANS LE RETROVISEUR

1.1 Budget général

1.1.1 Fonctionnement

Notre autofinancement net hors éléments exceptionnels ne cesse de diminuer depuis plusieurs années. En d'autres termes, les charges dues à l'augmentation de la population et des services que nous lui apportons sont supérieures d'année en année aux recettes que nous collectons. Cette année, il plonge littéralement, comme en témoigne les CA résumés des derniers exercices et le prévisionnel calculé avec précision pour 2023.

k€	2020	2021	2022	2023 (p)	Ecart 2022 2023
Produits des services	436	687	500	728	228
Impôts et taxes	1 777	1 904	2 015	2 205	190
Dotations et subventions	909	921	1 172	1 187	15
Autres produits de gestion	39	38	52	46	-6
Produits financiers et exceptionnels	6	22	267	3	-264
Atténuation de charges	80	53	39	38	-1
RECETTES RÉELLES	**3 247**	**3 625**	**4 045**	**4 207**	**162**
Charges à caractère général	709	980	922	1 389	467
Charges de personnel	1 636	1 836	2 064	2 308	244
Autres charges de gestion et atténuat produits	220	235	252	274	22
Charges financières	80	73	62	64	2
Charges exceptionnelles	12	21	24	47	23
DÉPENSES RÉELLES	**2 657**	**3 145**	**3 324**	**4 082**	**758**
AUTOFINANCEMENT BRUT	**590**	**480**	**721**	**125**	**-596**
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	**250**	**258**	**327**	**335**	**8**
AUTOFINANCEMENT NET	**340**	**222**	**394**	**-210**	**-604**
AUTOFI. NET HORS EXCEPTIONNELS	**346**	**221**	**151**	**-166**	**-317**

Hors éléments exceptionnels (notamment la cession des granges HARROUARD et QUINCHAMP en 2022 à NEXITY), notre épargne nette ne cesse de baisser pour s'inscrire en négatif cette année.

Quelles en sont les raisons ?

Côté recettes de fonctionnement, le dynamisme de la construction, par la création de logements nouveaux ou les travaux d'extension, d'amélioration du bâti s'est traduit pas une augmentation de nos bases taxables, d'autant que le Parlement a voté parallèlement dans la loi de finances pour 2023 une augmentation de leur valeur de 7,1 %. Les rentrées fiscales ont donc été à la hauteur de nos attentes passant de 2 015 k€ en 2022 à 2 205 k€ cette année.

Quant aux dotations, elles ont plutôt fait du surplace passant de 1 172 k€ à 1 187 k€, soit 15 k€ de plus. Nous avons perdu en effet la moitié de la dotation de solidarité rurale « cible », soit un manque à gagner de 85 k€.

Le produit de nos services nous a rapporté 728 k€ contre 500 k€ l'an dernier, mais une bonne partie de cet écart est dû à un changement de comptabilisation de la prise en charge par la CCTEV des coûts du périscolaire et des mercredis. A noter que n'ayant pas voulu prendre en charge la totalité de l'augmentation du prix du repas facturé par le prestataire du restaurant scolaire, nous avons enregistré un manque à gagner de 45 k€ (bien inférieur par ailleurs au déficit de ce service estimé à 250 k€).

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le dérapage se situe sur les chapitres 11 (charges à caractère général) et 12 (charges de personnel) du compte de gestion.

Pour les premières, l'explication réside dans l'augmentation des prix due à l'inflation qui a touché l'ensemble des lignes, mais surtout celle de l'énergie puisque son coût est passé de 128 k€ en 2022 à 310 k€ cette année, soit une progression de +142 %. Près de 200 k€ de plus !

Mais l'augmentation concerne aussi les contrats de prestation, les frais d'entretien du matériel, de la voirie, les frais d'actes et de contentieux, les fêtes et cérémonies…

Pour les secondes, leur croissance tient essentiellement à deux facteurs : la mise en place du RIFSEEP qui a lui seul représente 130 k€, et l'augmentation du point d'indice de 4,5 % en 2023. A elles seules, les charges de personnel ont augmenté de 243 k€. Nous avons dû ces deux dernières années assumer deux nouveaux services à la population : France Services dès l'an passé et le Dispositif de Recueil des Titres Sécurisés (les CNI et passeports) cette année. Cela a généré une nécessaire croissance des effectifs dès 2022 avec la mise en œuvre de l'Espace France Services qui rencontre un réel succès, tout comme le DRTS.

	TITULAIRES		CONTRACTUELS		TOTAL	
	NOMBRE	ETP	NOMBRE	ETP	NOMBRE	ETP
2020	35	33,24	18	13,91	53	47,15
2021	37	36,24	16	12,37	53	48,61
2022	43	42,21	16	12,37	59	54,58
2023	42	41,22	19	12,17	61	53,39

Il ne faut pas oublier que nous sommes certes soutenus financièrement par l'État sur ces deux services, mais dans des proportions très insuffisantes puisque nous ne percevons que 35 k€ par an au titre de France Services (qui mobilise presque deux agents à plein temps) et 9 k€ par an pour le DR alors qu'il mobilise 0,5 ETP environ.

Les autres charges de gestion sont restées contenues et les charges financières n'ont que très peu augmenté malgré l'emprunt de 1,5 million € en 2022 (au taux de 0,64 % !).

1.1.2 Investissement

Depuis le début du mandat, ce sont près de 6 M€ qui ont été dépensés en investissement (hors remboursement d'emprunts) :

	DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT
2020	519 k€
2021	1 685 k€
2022	834 k€
2023	2 780 k€
TOTAL	**5 818 k€**

Au 13 novembre 2023, les dépenses d'investissement (hors remboursement d'emprunts) sont les suivants :

- Frais d'étude 33 k€
- Achats de logiciels 19 k€
- Terrains 24 k€
- Maison « Retz » 188 k€
- Plantations d'arbres 24 k€
- Aménagements terrains 976 k€
- Bâtiments publics 155 k€
- Cimetière 5 k€
- Voirie 428 k€
- Autres réseaux 165 k€
- Matériel et mobilier 180 k€
- Immobilisations en cours 583 k€

TOTAL 2 780 K€

Nous pouvons constater que nous sommes sur un rythme d'investissements correspondant aux ambitions que nous nous étions données en début de mandat.

1.1.3 Endettement

L'endettement sur le budget général est le suivant :

ORGANISME PRETEUR	MONTANT INITIAL (K€)	TAUX ANNUEL	DÉBUT	FIN	ENCOURS FIN 2023 (K€)
DEXIA	815	3,74%	2005	2025	106
DEXIA	91	2,51%	2010	2030	37
CA	552	3,23%	2010	2031	281
CA	500	3,68%	2011	2029	218
CELC	1 217	4,21%	2012	2027	402
CELC	1 022	1,62%	2018	2038	761
CA	1 500	0,64%	2022	2037	1 308
TOTAL					**3 113**

A fin 2023, notre endettement sur le budget général est de 3,1 M€, soit de l'ordre de 640€ par habitant, la moyenne de la strate (3 500 à 10 000 habitants) étant de 768€. Il a généré en 2023 des charges financières (intérêts) de 64 k€ et des remboursements (capital) de 336 k€.

Le tableau suivant présente les remboursements futurs de cet endettement :

En K€	INTERETS	CAPITAL	TOTAL	ENCOURS
2024	56	343	399	2 771
2025	46	351	397	2 420
2026	38	319	357	2 078
2027	30	220	250	1 752
2028	24	223	247	1 529
2029	16	230	246	1 299
2030	16	230	246	1 069
2031	12	193	205	875
2032	9	157	166	718

On constate une première baisse de la charge en 2026 de 40 k€ à 357 k€, puis l'année suivante de 107 k€ à 250 k€.

1.1.4 Trésorerie

A fin 2023, la trésorerie globale de la Ville devrait être de l'ordre de 1 955 k€.

1.2 Budget annexe du service public de l'eau potable

La réalisation d'un bassin de décantation (ou de déferrisation) a nécessité des sondages complémentaires pour compléter l'étude et élaborer le dossier technique.

Seront inscrits dans le budget annexe du service public de l'eau 2024 des crédits à hauteur de 185 000 € (honoraires et travaux). L'estimation du coût des travaux est en cours.

En outre, dans le programme 2023-2024 de renouvellement des réseaux d'adduction d'eau, il est prévu de lancer des travaux de renouvellement de la conduite rue du Plat d'Etain et rue Tiphaine de façon concomitante avec la réhabilitation u réseau d'assainissement. Le coût des travaux s'élève à 286 000 €. Ces travaux étaient initialement non subventionnables par l'Agence de l'Eau. Cependant, un appel à projet a été lancé par l'Agence en début d'année 2023. La commune y a répondu et a obtenu une subvention exceptionnelle de 110 000 € dont la moitié a déjà été versé pour acompte sur l'exercice 2023. L'autre moitié sera versée à la réalisation des travaux, soit sur l'exercice 2024.

1.3. Budget annexe du service public d'assainissement des eaux usées

Après la réalisation d'un décanteur lamellaire pour 440 000 € en 2022, nous poursuivons notre programme pluriannuel de travaux de réhabilitation des réseaux sur 2023-2024. La constitution du dossier technique, du dossier de consultation des entreprises et le lancement de l'appel d'offres ont eu lieu second semestre 2023 afin de pouvoir notifier les marchés d'ici à la fin de l'année. Les travaux pourront être lancés début 2024 avec les opérations suivantes :

<u>1ère phase de travaux (part assainissement s'élève à 334 000 €):</u>

- Rue Aristide Briand (de la rue du 8 mai jusqu'au restaurant L'Orée des Bois) ;
- Chemin vert le long de la Choisille (à partir du poste de relèvement de la rue Aristide Briand) ;
- Avenue de la Gare (avec l'aménagement du virage devant la gare dont le coût des travaux sera inscrit dans le budget général de la ville 2024)

<u>2nde phase de travaux (part assainissement s'élève à 522 000 €):</u>

- Rue du Plat d'Etain ;
- Rue Alfred Tiphaine

Soit des travaux de réhabilitation pour un montant de 886 000 €. Ces travaux étant éligibles à l'aide de l'Agence de l'Eau, une subvention de 30% a été sollicitée, soit 266 000 €.

Il sera nécessaire de poursuivre en 2025 et 2026 la réhabilitation des réseaux d'assainissement selon les priorités définies dans l'étude diagnostic. En effet, les problématiques des eaux claires parasites sont encore présentes et entraînent des non-conformités épuratoires de la STEP. A l'issu des premières phases de travaux, des améliorations seront notables puisqu'il s'agit des tronçons les plus détériorés.

Il est également important de noter que le transfert à la Communauté de communes Touraine Est Vallées de la compétence « Eau et Assainissement » aura lieu le 1er janvier 2026. L'étude à été engagée et la première phase a été présentées aux élus le 16 novembre 2023.

L'endettement sur les budgets de l'eau et de l'assainissement est le suivant :

ORGANISME PRETEUR	MONTANT INITIAL (K€)	TAUX ANNUEL	DÉBUT	FIN	ENCOURS FIN 2023 (K€)
CELC	1 193	3,35%	2010	230	494
DEXIA	306	2,57%	2011	2030	125
LBP	380	0,96%	2022	2047	353
TOTAL					**972**

2. PERSPECTIVES POUR LE RESTE DU MANDAT

2.1 Budget général

Comme annoncé en introduction, et au vu de la dégradation de l'épargne dégagée par notre fonctionnement, nous sommes à un moment crucial où nous devons nous déterminer sur les moyens que nous voulons donner pour poursuivre le développement de notre Ville.

Sachant que les dépenses d'énergie et de prestations ne vont pas diminuer, sinon très légèrement nous devons impérativement rétablir une épargne nous assurant le remboursement des emprunts en cours, nous donner la possibilité d'investir par le biais d'emprunts nouveaux, et de dégager une marge de souplesse pour le fonctionnement, sachant que nous devrions perdre l'an prochain la seconde moitié de la DSR cible, soit 85 k€. Rien qu'un calcul de pure conservation nécessite d'accroître nos recettes de fonctionnement de 166 k€ + 85 k€ = 251 k€.

Quant aux dépenses de personnel, elles ne peuvent qu'augmenter. Non seulement il nous faudra appliquer le relèvement du point d'indice de 1,5 %, mais il est nécessaire de renforcer nos ressources humaines dans le domaine de l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mieux préparer, organiser et suivre nos gros chantiers, ainsi que dans celui de la sécurité. Un seul policier pour 5 000 habitants est très insuffisant, tant pour la sécurité de nos administrés que celle de notre garde communal. Une somme évaluée à 100 k€ cotisations sociales incluses en année pleine sera nécessaire pour faire face à ces postes nouveaux. Entre une augmentation à périmètre égal de 60 k€ de nos dépenses de personnel

et ces créations de postes, c'est 160 k€ à trouver, ce qui porte l'augmentation à 251 k€ + 160 k€ = 411 k€.

Par ailleurs la quasi-assurance d'enregistrer en 2024 une baisse significative de la dotation du fonds départemental des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) qui a atteint cette année près de 130 k€ grâce à l'activité extraordinaire du marché de l'immobilier l'an passé. Il sera plus prudent de tabler sur la moitié, soit 65 k€ en 2024 sur la foi des déclarations des notaires d'Indre-et-Loire. C'est donc encore 65 k€ sur lesquels nous ne pourrons pas compter, portant l'addition à 411 k€ + 65 k€ = 476 k€.

L'État va diminuer en deux temps le fonds aux activités périscolaires de moitié pour 2024 (année scolaire en cours) puis suppression à partir de la rentrée 2024-2025, soit 22 500 € en 2024 puis 0 € ensuite. Nous sommes à 476 k€ + 45 k€ = 521 k€.

Et ce montant pourtant important ne nous permet pas a priori d'emprunter. Sachant qu'à 4 %, un prêt de 1 M€ sur 15 ans coûte 90 k€ par an, nous voyons que si nous voulons continuer d'investir, ce sont des recettes supplémentaires d'au moins 521 k€ + 90 k€ = 611 k€ qu'il nous faut trouver pour investir ne serait-ce qu'un million d'euros l'an prochain. Certes, nous négocierons avec nos banquiers la possibilité de bénéficier sur notre nouvel emprunt d'une franchise d'au moins un an (deux serait l'idéal) de remboursement en capital, limitant ainsi la charge à 40 k€ la première année.

Nous sommes aujourd'hui comme bon nombre de collectivités locales pris en tenaille entre des charges qui ne cessent d'augmenter (dont certaines dues à un désengagement de l'État) et des baisses de dotations.

2.1.1 Recettes prévisionnelles

2.1.1.1 Rentrées fiscales

Le tableau suivant présente l'évolution prévisionnelle des rentrées fiscales sur nos trois taxes respectivement la taxe d'habitation qui revient en 2024 mais seulement sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et celle sur les non-bâties (TFNB), ainsi que l'évolution de la compensation perçue au titre de la disparition de la taxe d'habitation. L'augmentation « physique » des bases a été estimée sur le long cours à +1.5 % par an sur les propriétés bâties non-bâties. En revanche, nous avons pris en compte pour l'année 2024 une augmentation de 4 % prévue par le Parlement au vu de l'inflation enregistrée cette année. Pour les années suivantes, ne pouvant établir à ce stade de prévisions en matière de dérive des prix, nous avons tablé sur la poursuite d'une hausse de +2 % par an.

Surtout, nous proposons d'augmenter significativement les taux des trois taxes afin d'une part de combler le déficit qui, sans cette augmentation, continuerait de se creuser du fait des raisons citées plus haut et de continuer à investir pour satisfaire les besoins d'une population croissante. Nous proposons de les augmenter en une seule fois et de dégager un surplus de rentrées estimé à 590 k€.

Les taux seront ainsi les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 44,00 %
- Taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) : 50,34 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : 16,64 %

A noter que ces taux nous positionnent dans la moyenne des communes de même strate et, paradoxalement, devraient nous permettre de percevoir une DGF plus importante, puisque nous augmentons l'effort fiscal demandé à nos contribuables.

Sur ces bases, les rentrées fiscales des prochaines années seraient les suivantes :

TAXES LOCALES	2023			2024			2025			2026		
	BASES	TAUX	PROD	BASES	TAUX	PROD	BASES	TAUX	PROD	BASES	TAUX	PROD
TH	197 833	13,90%	27 499	205 746	16,64%	34 236	209 861	16,64%	34 921	214 058	16,64%	35 619
TFB	4 574 000	33,47%	1 530 918	4 828 314	44,00%	2 124 458	4 998 754	44,00%	2 199 452	5 175 210	44,00%	2 277 092
TFNB	115 900	45,76%	53 036	120 536	50,34%	60 678	122 947	50,34%	61 891	125 406	50,34%	63 129
ALLOC COMPENS.			31 993			33 273			34 271			34 957
COMPENS TH			243 424			253 161			265 819			271 135
TOTAL			**1 886 869**			**2 505 806**			**2 596 354**			**2 681 933**

Au total, avec les autres taxes, nos recettes de la classe 73 devraient être les suivantes :

IMPOTS ET TAXES	2023	2024	2025	2026
TH TFB TFNB	1 887	2 505	2 597	2 682
PYLONES	39	40	41	42
TLPE	0	30	30	30
DMTO	129	65	85	100
ATTRIBUTION CCTEV	146	146	146	146
TOTAL	**2 201**	**2 786**	**2 899**	**3 000**

2.1.1.2 Dotations nationales

Nous restons prudents quant à l'augmentation supposée. En revanche, nous tablons par prudence sur une non-perception de la DSR cible sur la fin du mandat. Si celle-ci devait nous être de nouveau attribuée, ce qui n'est pas exclu puisqu'en augmentant notre effort fiscal, nous améliorons nos chances de la retrouver, mais à un niveau difficile à estimer.

Les dotations prévues sont les suivantes :

DOTATIONS	2023	2024	2025	2026
DGF	485	500	510	520
DSR PEREQUATION	278	285	290	300
DSR BOURG CENTRE	102	110	115	120
DSR CIBLE	86	0	0	0
DNP	62	65	65	70
FCTVA FONCTIONMT	21	25	25	30
TOTAL	**1 013**	**960**	**980**	**1 010**

2.1.1.3 Autres produits

Les prévisions en matière des produits des services sont les suivantes :

PRODUITS SERVICES	2023	2024	2025	2026
CONCESS CIMETIERE	4	4	4	4
REDEV OCCUP DP	15	15	15	15
REDEVANCES SALLES	40	45	50	55
REDEV DROITS SCOL	410	415	420	425
REMBOURSEMENTS	270	275	280	285
TOTAL	**739**	**754**	**769**	**784**

Concernant la tarification du restaurant scolaire, elle sera ajustée en fonction des augmentations du prix facturé par notre prestataire, de sorte que le déficit structurel sur ce service ne s'aggrave pas. Mais nous poursuivrons, autant que faire se peut, notre politique de tarifs accessibles aux familles permettant ainsi une saine alimentation de tous les enfants.

Pour ce qui concerne les autres recettes, les prévisions sont les suivantes :

AUTRES RECETTES	2023	2024	2025	2026
AUTRES PROD GESTION	46	50	55	60
ATTENUATION CHARGES	38	40	40	40
PROD EXCEPTIONNELS	3	0	0	0
TOTAL	**87**	**90**	**95**	**100**

Par conséquent, les recettes prévisionnelles s'établissent ainsi :

RECETTES RÉELLES	2023	2024	2025	2026
Impôts et Taxes	**2 201**	**2 786**	**2 899**	**3 000**
Dotations	**1 013**	**960**	**980**	**1 010**
Produits des Services	**739**	**754**	**769**	**784**
Autres Recettes	**87**	**90**	**95**	**100**
TOTAL	**4 040**	**4 590**	**4 743**	**4 894**

2.1.2 Dépenses prévisionnelles

2.1.2.1 Charges à caractère général

Pour les charges à caractère général, elles s'inscrivent en augmentation de 3 % en 2024 puis à 2 % les années suivantes, traduisant les prévisions d'un retour courant 2024 d'une inflation « normale », y compris sur l'énergie. Cependant, nous prévoyons de recourir à plus de sous-traitance dans l'entretien des espaces verts, notamment par le biais d'un ESAT.

CHARGES CARACTÈRE GÉNÉRAL	2023	2024	2025	2026
Achats et variations des stocks	792	808	824	840
Services extérieurs	342	360	367	375
Autres services extérieurs	240	245	250	255
Impôts et taxes	14	14	15	15
TOTAL	**1 388**	**1 427**	**1 455**	**1 485**

2.1.2.2 Charges de personnel

A périmètre équivalent, elles sont prévues pour croître de 2 % l'an prochain. Cependant, nous prévoyons de renforcer nos moyens humains dans le domaine de l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mieux préparer et suivre nos chantiers, ainsi que dans celui de la sécurité par l'embauche d'un second policier.

Les prévisions de dépenses de personnel sont les suivantes :

CHARGES DE PERSONNEL	2023	2024	2025	2026
Autres personnels extérieurs	23	23	24	24
Impôts et taxes et versements	38	39	40	40
Charges de personnel	2 247	2 360	2 407	2 455
TOTAL	**2 308**	**2 422**	**2 471**	**2 520**

2.1.2.3 Autres charges

Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

AUTRES CHARGES	2023	2024	2025	2026
Atténuations de produits	1	1	1	1
Autres charges de gestion	274	280	285	290
Charges financières	64	56	48	36
Charges exceptionnelles	47	30	30	30
TOTAL	**386**	**367**	**364**	**357**

Les autres charges de gestion sont prévues pour suivre l'inflation (+2 %). Quant aux charges financières, ce sont celles qui découlent des emprunts en cours. Les charges liées aux nouveaux emprunts seront comptabilisées dans le plan pluriannuel d'investissements. Les charges exceptionnelles, par nature encore plus difficiles à prévoir, ont été estimées à 30 k€ par an.

Les dépenses réelles prévisionnelles s'établissent ainsi :

DÉPENSES RÉELLES	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	**1 388**	**1 427**	**1 455**	**1 485**
Charges de personnel	**2 308**	**2 422**	**2 471**	**2 520**
Autres charges	**386**	**367**	**364**	**357**
TOTAL	**4 082**	**4 216**	**4 290**	**4 362**

On notera que les dépenses de personnel s'établissent en fin de mandat à 57 % des dépenses réelles, ce qui les positionnent en haut de la norme.

2.1.3 Autofinancement prévisionnel

Compte tenu des prévisions exposées plus avant, l'évolution prévisionnelle de l'autofinancement est la suivante :

en k€	2024	2025	2026
RECETTES RÉELLES	4 590	4 743	4 894
DÉPENSES RÉELLES	4 216	4 290	4 362
AUTOFINANCEMENT BRUT	374	453	532
REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	343	351	319
AUTOFINANCEMENT NET	31	102	213
AUTOFINANCEMENT NET HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS	61	132	243

Grâce à l'augmentation des taux proposée dans ce rapport, nous observons, une nette amélioration de notre épargne, permettant non seulement le remboursement des emprunts en cours, mais ouvrant la possibilité d'en contracter de nouveaux pour poursuivre l'équipement de notre ville au service de ses habitants. Elle autorise aussi une gestion plus dynamique de nos ressources humaines. Elle ouvre en outre la voie à la perception de dotations plus généreuses grâce à la prise en compte par l'Administration d'un effort fiscal plus important, sans pour autant nous écarter, loin de là, de la pression fiscale locale observée chez nos voisins.

2.1.4 Investissements prévus

La feuille de route de l'équipe élue en mars 2020 prévoyait un certain nombre d'investissements dont elle s'était assurée au préalable l'opportunité et la faisabilité.

En voici la liste actualisée :

AMÉNAGEMENT MAIRIE	réalisé
BUNGALOW MODÉLISTES	en cours
AMÉNAGEMENT VSM	en cours
AMÉNAGEMENT PLACE JB MOREAU	à réaliser
TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE	réalisé
MAISON RETZ	réalisé
SALLE DE GYMNASTIQUE	à réaliser
ISOLATION + RÉSEAU CHALEUR BAT COMM	à réaliser
EXTENSION ALSH	différé
BASSINS RÉTENTION EAUX PLUVIALES	réalisé
VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS DIVERS	en partie réalisé

VIDÉOPROTECTION	en partie réalisé
MÉDIATHEQUE (sur 2026 et 2027)	à réaliser
LOGEMENT D'URGENCE	à réaliser
PRÉAU + VÉGÉTALISATION COUR ÉCOLE	en cours
PARKING ÉGLISE	à réaliser

Les investissements que nous devons intégrer dans le Plan Pluriannuel d'Investissements et leurs subventions possibles sont donc les suivants :

en k€	COÛT TTC	SUBVENTION
AMÉNAGEMENT VSM	45	0
BUNGALOW MODÉLISTES	60	0
AMÉNAGEMENT PLACE JBM	700	300
SALLE DE GYMNASTIQUE	600	200
ISOLATION ET RÉSEAU CHALEUR	900	450
VOIRIE	1 200	0
VIDÉOPROTECTION	60	0
MÉDIATHÈQUE	1 000	500
LOGEMENT D'URGENCE	150	0
PRÉAU + VÉGÉTALISATION ÉCOLE	150	50
PARKING ÉGLISE	120	0
DIVERS	150	0
TOTAL	**5 135**	**1 500**

C'est plus de 5 M€ que nous envisageons d'investir sur les trois ans à venir, sachant que nous tablons sur un subventionnement de l'ordre de 30 %.

2.1.5 Plan pluriannuel d'investissements

EN K€	2024	2025	2026	TOTAL
BESOINS DE FINANCEMENT				
AMÉNAGEMENT VSM	45			**45**
BUNGALOW MODÉLISTES	60			**60**
AMÉNAGEMENT PLACE JBM	350	350		**700**
SALLE DE GYMNASTIQUE	600			**600**
ISOLATION ET RÉSEAU CHALEUR	200	350	350	**900**
VOIRIE	400	400	400	**1 200**
VIDÉOPROTECTION	20	20	20	**60**
MÉDIATHÈQUE			1 000	**1 000**
LOGEMENT D'URGENCE		150		**150**
PRÉAU + VÉGÉTALISATION ÉCOLE	50	50	50	**150**
PARKING ÉGLISE			120	**120**

DIVERS	50	50	50	**150**
REMBOURS EMPRUNTS EN COURS	343	351	319	**1 013**
ÉCHÉANCES EMPRUNTS NOUVEAUX	32	117	189	**338**
TOTAL DES BESOINS	**2 150**	**1 838**	**2 498**	**6 486**
RESSOURCES DE FINANCEMENT				
AUTOFINANCEMENT BRUT	374	453	532	**1 359**
PRÉLÈVEMENT FONDS DE ROULEMENT	300	0	0	**300**
CESSIONS FONCIÈRES		200	200	**400**
TAXE D'AMÉNAGEMENT	30	30	30	**90**
SUBVENTION PLACE JBM	150	150		**300**
SUBVENTION SALLE GYMNASTIQUE	200			**200**
SUBVENTION ISOLATION & RES CHALEUR	100	175	175	**450**
SUBVENTION MÉDIATHÈQUE			500	**500**
SUBVENTION ECOLE	25	25		**50**
FCTVA	235	335	275	**845**
EMPRUNTS NOUVEAUX	800	500	800	**2 100**
TOTAL DES RESSOURCES	**2 214**	**1 868**	**2 512**	**6 594**
SOLDES ANNUELS	**64**	**30**	**14**	**108**
SOLDES CUMULÉS	**64**	**94**	**108**	

Ce tableau démontre la faisabilité des investissements envisagés. Il s'agit d'un document prévisionnel qui doit être considéré comme tel, et non d'un budget pluriannuel sur lequel nous devons voter. Sa concrétisation dépend de nombreux facteurs (subventionnement, évolution des coûts, des taux d'intérêt, de l'autofinancement effectivement dégagé…) soumis à aléas.

Éléments à souligner :

- Un prélèvement de 300 k€ sur le fonds de roulement du budget général est prévu
- Le FCTVA est calculé sur les investissements réalisés sur l'année N-2
- La charge de l'emprunt de 800 k€ contracté en 2024 n'est composée que des intérêts sur cette année-là et comprend les remboursements en capital les années suivantes. Les échéances des deux emprunts suivants comportent intérêts et capital dès la première année de leur contrat respectif. Le taux prévu pour ces emprunts est de 4 % l'an.
- La cession à la CCTEV de parcelles pour la réalisation de la ZA de La Carte est prévue à hauteur de 200 k€ en 2025 et en 2026. Il se pourrait qu'elle intervienne plus tôt, mais par prudence, nous n'en prévoyons pas pour l'an prochain.
- La perception de taxes d'aménagement est prévue à hauteur de 30 k€ chaque année du plan. A noter que la somme de 30 k€ représente la livraison d'une quinzaine de maisons (sans compter les agrandissements de constructions existantes, les piscines…).

Jacques LEMAIRE ouvre le débat.

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 ;

Vu les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances, du Personnel, des Moyens Généraux et des Bâtiments réunie en séance le 21 novembre 2023 ;

Considérant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ; le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat ;

Le Conseil Municipal,

DEBAT alors des orientations budgétaires de 2024 pour le budget principal de la commune, le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement ;

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024.

2023-11-02 : Finances/budget : vote des tarifs communaux pour l'année 2024

Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition des tarifs communaux pour l'année 2024. Il précise que la proposition intègre une augmentation moyenne de 4% par rapport aux tarifs 2023 afin de tenir compte de l'augmentation des charges de la collectivité dans un contexte économique inflationniste ; des ajustements pouvant aller au- delà de 4% (locations de salles hors commune et tarif hiver).

Les tableaux des tarifs 2024 sont les suivants :

1) Mise à disposition des salles communales :	*Proposition d'augmentation +4% en moy. Commune et un peu plus hors commune (sauf caution)* **Proposition Tarifs 2024**	
DOJO de l'école maternelle		
Par ½ journée (pour activités extrascolaires)	à supprimer	
SALLES BARIC		
caution salle Baric	315,00 €	
salle du conseil - par 1/2 journée **(organismes extérieurs)**	68,00 €	
associations professionnelles/entreprises modéniennes par 1/2 journée	21,00 €	
SALLE TOURAINE		
Caution	1 000,00 €	
Arrhes (tarif voté par le CM ou limité au montant de la location)	165,00 €	
particuliers (période de chauffe indicative selon la météo)	**du 15/10 au 30/04**	**du 01/05 au 14/10**
WEEK END du vendredi à 14h00 au lundi à 9h45	450,00 €	375,00 €
WEEK END du samedi à 9h 30 au lundi à 9h45	360,00 €	300,00 €
la journée EN SEMAINE	150,00 €	110,00 €
la demi-journée en SEMAINE	80,00 €	75,00 €
associations (période de chauffe indicative selon la météo)		
WEEK END du vendredi à 14h00 au lundi à 9 h 45	175,00 €	130,00 €
SAMEDI ou DIMANCHE (samedi état des lieux 9h30 au dimanche 9h30) (dimanche état des lieux 9h30 au lundi 9h45)	120,00 €	75,00 €
utilisation gratuite en SEMAINE pour l'activité normale de l'association		
entreprises (période de chauffe indicative selon la météo)		

la journée EN SEMAINE (état des lieux selon planning agent ou élu)	500,00 €		350,00 €	
la demi-journée en SEMAINE (état des lieux selon planning agent ou élu)	310,00 €		175,00 €	
RAYMOND DEVOS				
Caution	1 000,00 €			
Arrhes (tarif voté par le CM ou limité au montant de la location)	165,00 €			
	commune		**hors commune**	
particuliers (période de chauffe indicative selon la météo)	**du 15/10 au 30/04**	**du 01/05 au14/10**	**du 15/10 au 30/04**	**du 01/05 au14/10**
WEEK END du vendredi à 13h30 au lundi à 9 h 15	635,00 €	535,00 €	750,00 €	695,00 €
WEEK END du samedi à 9 h au lundi à 9 h 15	500,00 €	405,00 €	590,00 €	535,00 €
la journée en SEMAINE	215,00 €	165,00 €		
demi-journée en SEMAINE	130,00 €	120,00 €		
associations (période de chauffe indicative selon la météo)	**commune**		**hors commune**	
WEEK END du vendredi à 13h30 au lundi à 9 h 15	203,00 €	146,00 €	437,00 €	312,00 €
SAMEDI ou DIMANCHE (samedi état des lieux 9h00 au dimanche 9h00) (dimanche état des lieux 9h00 au lundi 9h15)	110,00 €	73,00 €		
utilisation gratuite en SEMAINE pour l'activité normale de l'association				
	Commune et hors commune			
entreprises (période de chauffe indicative selon la météo)	**du 15/10 au 30/04**		**du 01/05 au14/10**	
la journée en SEMAINE	740,00 €		575,00 €	
la demi-journée en SEMAINE	505,00 €		365,00 €	

Chauffage imposé du 15/10 au 30/04 (période de chauffe indicative selon la météo)
Un supplément de 53 € est appliqué pour la location des loges (salle Devos) le WE et 27 € la journée.
Cuisine : pas de cuisson, seulement réchauffage possible
Associations : comprendre celles de Monnaie
Priorité donnée à la mairie, puis aux associations de la commune

2) Tarifs des services communaux divers :	Proposition tarifs 2024 (+4% en moy.)
Location de garage, au mois	42,00 €
Taxe de stationnement taxis, à l'année	73,00 €
Droit de place - de 3,5 tonnes, par jour	10,00 €
Droit de place + de 3,5 tonnes, par jour	58,00 €
Droit de place marché hebdomadaire (place JB Moreau)	10,00 €
Droit d'occupation par jour, au mètre linéaire	21,00 €
Droit d'occupation du domaine public affichage publicitaire 2m²	312,00 €
PRET DE MATÉRIEL	
Caution prêt de sono sur conditions et associations seulement	800,00 €
Caution prêt vidéoprojecteur (associations)	520,00 €
Caution prêt de matériel	115,00 €
Caution emprunt minibus par les associations	1 000,00 €
Mise à disposition de clé (ou équivalent) gratuite. Coût de reproduction en cas de perte, casse ou de vol	58,00 €
Intervention agents communaux (par heure - toute heure commencée - par agent)	47,00 €
Caution nettoyage perron et parking extérieur mairie suite à mariage	78,00 €
Indemnité d'hébergement de chiens et chats errants, par 24h	20,00 €
indemnité de prise en charge de chiens et chats errants (forfait intervention)	40,00 €
CIMETIERE :	
Concession funéraire 15 ans	120,00 €
Concession funéraire 30 ans	240,00 €
Location de caveau provisoire, par semaine	16,00 €
Columbarium	
Concession 15 ans	354,00 €
Concession 30 ans	708,00 €
Cavurne	
Concession 15 ans	354,00 €
Concession 30 ans	708,00 €
Jardin du souvenir	
Dispersion des cendres	gratuit
Vacations (Agents communaux) montant fixé réglementairement	25,00 €
EAU ET ASSAINISSEMENT :	Forfait
Participation à l'Assainissement Collectif	1 350 €
REPRODUCTION ET/OU COMMUNICATION DE TOUT DOCUMENT:	
Extrait cadastral	2,00 €
page A4 noir&blanc	1,00 €
page A4 couleur	3,00 €
page A3 noir&blanc	2,00 €
page A3 couleur	4,00 €

cédérom *recto/verso : prix de la page x2* *frais postaux : remboursement des frais réels*	5,00 € *prix de la page x2* coût réel de l'affranchiss.
Fax	à supprimer

Entendu l'exposé de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, réunie le 21 novembre 2023 ;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**23**	
Voix contre	**0**	
Abstention	**4**	**M.-Ch. POURADIER, C. KOCH, F. ALLAMÉLOU, J. MOREIRA**

Approuve les tarifs communaux pour l'année 2024 tels qu'ils ont été présentés ;

Charge Monsieur le maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités relatives à cette décision.

2023-11-03 : Finances/budget : vote du prix de l'Eau pour l'année 2024

Monsieur le maire rappelle que la tarification de la consommation d'eau potable a été établie sur dix tranches depuis le 1er janvier 2021 (notamment une tranche tarifaire pour les consommations au-delà de 10 000 m3). Il est proposé de maintenir ces dix tranches ainsi que leur tarification pour l'année 2024.

Entendu l'exposé de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, réunie le 21 novembre 2023 ;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**24**	
Voix contre	**0**	
Abstention	**3**	**M.-Ch. POURADIER, C. KOCH, J.-P. DAL PONT**

Décide de fixer comme suit le tarif de l'Eau pour l'année 2024 :

1 à 15 m3	0,4998 €
16 à 25 m3	0,5304 €
26 à 50 m3	0,5814 €
51 à 100 m3	0,6324 €
101 à 200 m3	0,6732 €
201 à 500 m3	0,7650 €
501 à 750 m3	0,8670 €
751 à 5 000 m3	2,0000 €
5 001 à 10 000 m3	3,0000 €
10 001 m3 et au-delà	4,0000 €
Forfait annuel abonnement	20,52 €

Les montants sont exprimés en € HT. Le tarif est soumis à une TVA de 5,5 %.

Charge Monsieur le maire de régler toutes les modalités relatives à cette décision.

2023-11-04 : Finances/budget : vote du prix de l'Assainissement pour l'année 2024

Monsieur le maire rappelle que le programme de travaux de réhabilitation a été engagé (attribution à l'ordre du jour de la présente séance). Pour l'année 2024, il est proposé de maintenir les tarifs 2023 sans augmentation.

Entendu l'exposé de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, réunie le 21 novembre 2023 ;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**24**	
Voix contre	**0**	
Abstention	**3**	**M.-Ch. POURADIER, C. KOCH, J.-P. DAL PONT**

Décide de fixer comme suit le tarif de l'Assainissement pour l'année 2024 :

1 à 15 m3	0,4570 €
16 à 25 m3	0,5576 €
26 à 50 m3	0,6382 €
51 à 100 m3	0,7190 €
101 à 200 m3	0,8202 €
201 à 500 m3	1,0120 €
501 et au-delà	1,1844 €
Forfait annuel abonnement	16,83 €

Les montants sont exprimés en € HT. Le tarif est soumis à une TVA de 10,00 %.

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités relatives à cette décision.

2023-11-05 : Finances/budget : vote des taux de la fiscalité pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Pour information, l'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

En outre, depuis 2023, la Taxe d'Habitation a été réintroduite dans le vote des assemblées délibérantes pour les résidences secondaires. Le conseil municipal aura donc à délibérer sur les trois taxes pour 2024.

Conformément au débat d'orientation budgétaire pour 2024, une augmentation est nécessaire afin de rétablir la capacité d'autofinancement de la collectivité face à, des augmentations des dépenses et à des recettes contraintes.

Après débat en Commission des Finances élargie à l'ensemble des conseillers qui s'est réunie le 21 novembre 2023, deux propositions seront portées au vote du Conseil municipal :

Proposition 1 : 500 000 € environ de produit fiscal par rapport à 2023 (soit +25% TFPB) :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 42,00%
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 50,34%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 16,64%

Proposition 2 : 600 000 € environ de produit fiscal par rapport à 2023 (soit +30% TFPB) :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 44,00%
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 50,34%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 16,64%

Entendu l'exposé de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, réunie le 21 novembre 2023 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 ;

Les Conseillers municipaux votent à main levée. Le résultat est les suivant :

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, comme suit :

<u>Proposition 1 (19 voix pour):</u> Anne-Marie LEGER, Véronique PRUD'HOMME (pouvoir à Vincent BOSSÉ), Nathalie PILON, Christophe GAUDICHEAU, Christophe DUVEAUX, Jean-Paul DAL PONT, Dominique ARNAUD, Doris BARRET, Marie PORHEL, Anne PORHEL, Marie-Caroline MORLON, Ghislaine PÉTEREAU, Morgane BESNIER (pouvoir à Ghislaine PÉTEREAU), Alexandre GRENIER, Sébastien SZWENGLER, Michel GUILLON, Lindcey CHEMINAL, Laurence MARI, Christine KOCH (pouvoir à Marie-Christine POURADIER).

<u>Proposition n°2 (4 voix pour):</u> Jacques LEMAIRE, Vincent BOSSÉ, Doris BARRET (pouvoir à Dominique ARNAUD), Guillaume TOUSSAINT (pouvoir à Jacques LEMAIRE) ;

<u>Se sont abstenus sur les deux propositions (4 abstentions) :</u> Sébastien VIGNEAU, Marie-Christine POURADIER, Fabrice ALLAMÉLOU, Jorge MOREIRA.

Décide de voter les taux d'imposition de référence pour 2024 de la manière suivante :

- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 42,00%**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 50,34%**
- **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 16,64%**

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous les documents afférents à cette décision.

2023-11-06 : Finances/budget : décision modificative n°2 du budget général 2023

Jacques LEMAIRE rappelle que le budget primitif de la commune de Monnaie pour l'année 2023 a été voté exceptionnellement en février alors que la commune avait pour habitude de voter ses budgets en décembre n-1 pour l'exercice n. Dans ce cas, le Conseil municipal votait un budget supplémentaire reprenant le résultat de l'exercices ainsi qu'ajustant le produit attendu de la fiscalité directe locale et des dotations de l'année (après notification). Pour 2023, il n'y a pas eu de budget supplémentaire mais une décision modificative n°1.
Afin de permettre la fin de l'exercice budgétaire et comptable en cours, il y a lieu de réajuster, en fonctionnement comme en investissement, les crédits des deux sections, en recettes et en dépenses.

Monsieur le maire présente ainsi la décision modificative :

COMMUNE DE MONNAIE - 37 - COMMUNE MONNAIE	DM n° 2 2023

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	**Charges à caractère général**	**1 248 030,00**	**172 312,00**	**172 312,00**
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	230 000,00	38 000,00	38 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	1 050,00	1 050,00
60612	Énergie - Électricité	303 000,00	7 475,00	7 475,00
60618	Autres fournitures non stockables	30,00	20,00	20,00
60621	Combustibles	12 000,00	-3 000,00	-3 000,00
60622	Carburants	12 000,00	2 200,00	2 200,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	3 000,00	-2 250,00	-2 250,00
60628	Autres fournitures non stockées	60 000,00	5 900,00	5 900,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	1 020,00	1 020,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00	-140,00	-140,00
60633	Fournitures de voirie	18 000,00	-6 000,00	-6 000,00
60636	Vêtements de travail	9 000,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	11 000,00	4 330,00	4 330,00
6067	Fournitures scolaires	23 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	-2 350,00	-2 350,00
611	Contrats de prestations de services	27 000,00	41 030,00	41 030,00
6122	Crédit-bail mobilier	7 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	15 000,00	20,00	20,00
61521	Terrains	10 000,00	-840,00	-840,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	55 000,00	16 650,00	16 650,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	10 000,00	-698,00	-698,00
615231	Entretien et réparations voiries	20 000,00	17 550,00	17 550,00
615232	Entretien et réparations réseaux	1 500,00	1 130,00	1 130,00
61551	Matériel roulant	15 000,00	12 370,00	12 370,00
61558	Autres biens mobiliers	15 000,00	8 130,00	8 130,00
6156	Maintenance	35 000,00	10 885,00	10 885,00
6161	Assurance multirisques	15 000,00	1 400,00	1 400,00
6168	Autres primes d'assurance	6 000,00	-550,00	-550,00
617	Etudes et recherches	15 000,00	8 200,00	8 200,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	-255,00	-255,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	-6 200,00	-6 200,00
6226	Honoraires	33 000,00	-16 400,00	-16 400,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	38 000,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	1 500,00	-1 435,00	-1 435,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	-1 100,00	-1 100,00
6232	Fêtes et cérémonies	70 000,00	34 460,00	34 460,00
6237	Publications	10 000,00	-1 600,00	-1 600,00
6238	Divers	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6241	Transports de biens		1 910,00	1 910,00
6247	Transports collectifs	3 000,00	-500,00	-500,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	-340,00	-340,00
6256	Missions	2 500,00	-2 500,00	-2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	2 355,00	2 355,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	-1 500,00	-1 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	9 000,00	-350,00	-350,00
62876	A un GFP de rattachement	1 000,00	580,00	580,00
6288	Autres services extérieurs	25 000,00	-120,00	-120,00
63512	Taxes foncières	16 000,00	-2 925,00	-2 925,00
63513	Autres impôts locaux	350,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	150,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**2 262 520,00**	**0,00**	**0,00**
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	15 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00	-8 630,00	-8 630,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 100,00	-30,00	-30,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	27 000,00	830,00	830,00

Mairie-37380 MONNAIE – Tél.02 47 56 10 20 – Fax 02 47 56 49 90
E-mail : *mairie-de-monnaie@wanadoo.fr* – Site internet : www.ville-monnaie.fr

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	3 600,00	50,00	50,00
64111	Rémunération principale	1 010 000,00	-7 380,00	-7 380,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	16 800,00	245,00	245,00
64118	Autres indemnités	238 000,00	-18 645,00	-18 645,00
64131	Rémunérations	192 000,00	19 605,00	19 605,00
64138	Autres indemnités	30 500,00	-1 930,00	-1 930,00
6417	Rémunérations des apprentis		12 135,00	12 135,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	212 000,00	3 445,00	3 445,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	330 000,00	-14 220,00	-14 220,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 000,00	1 940,00	1 940,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	131 300,00	13 540,00	13 540,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		105,00	105,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 000,00	-520,00	-520,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	12 200,00	2 375,00	2 375,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	-1 710,00	-1 710,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 520,00	-1 070,00	-1 070,00
6488	Autres charges	1 500,00	-135,00	-135,00
014	**Atténuations de produits**	**650,00**	**10,00**	**10,00**
7391171	Dégrèv.taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	150,00	10,00	10,00
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	500,00	0,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**283 418,00**	**-9 195,00**	**-9 195,00**
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	20 000,00	-100,00	-100,00
6518	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	500,00	-500,00	-500,00
6531	Indemnités	105 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 000,00	-500,00	-500,00
6533	Cotisations de retraite	6 500,00	0,00	0,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	7 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	3 000,00	-3 000,00	-3 000,00
6536	Frais de représentation du maire	500,00	-500,00	-500,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de mandat	150,00	-150,00	-150,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6553	Service d'incendie	57 663,00	0,00	0,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	3 600,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	3 500,00	-3 400,00	-3 400,00
657341	Communes membres du GFP		0,00	0,00
657348	Autres communes	1 000,00	0,00	0,00
657362	CCAS	18 000,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	55 000,00	-45,00	-45,00
65888	Autres	5,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	**3 794 618,00**	**163 127,00**	**163 127,00**
66	**Charges financières (b)**	**64 111,86**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 438,65	0,00	0,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	5 160,51	0,00	0,00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-5 987,30	0,00	0,00
6688	Autres	500,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**50 211,25**	**-3 253,00**	**-3 253,00**
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	150,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	300,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	2 500,00	-1 105,00	-1 105,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 038,00	-3 898,00	-3 898,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	2 050,00	2 050,00
6745	Subventions aux personnes de droit privé	10 000,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	500,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 723,25	-300,00	-300,00
022	**Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)**	**684,80**	**120 001,99**	**120 001,99**

Mairie-37380 MONNAIE – Tél.02 47 56 10 20 – Fax 02 47 56 49 90
E-mail : *mairie-de-monnaie@wanadoo.fr* – Site internet : www.ville-monnaie.fr

COMMUNE DE MONNAIE - 37 - COMMUNE MONNAIE	DM n° 2 2023

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	3 909 625,91	279 875,99	279 875,99
023	*Virement à la section d'investissement*	*394 559,36*	*-213 604,23*	*-213 604,23*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*217 660,07*	*16 857,89*	*16 857,89*
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*	*217 660,07*	*16 857,89*	*16 857,89*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	612 219,43	-196 746,34	-196 746,34
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*612 219,43*	*-196 746,34*	*-196 746,34*
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 521 845,34	83 129,65	83 129,65

	+
RESTES A REALISER 2022	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	83 129,65

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Mairie-37380 MONNAIE – Tél.02 47 56 10 20 – Fax 02 47 56 49 90
E-mail : *mairie-de-monnaie@wanadoo.fr* – Site internet : www.ville-monnaie.fr

COMMUNE DE MONNAIE - 37 - COMMUNE MONNAIE	DM n° 2 2023

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	**Atténuations de charges**	**25 000,00**	**28 800,00**	**28 800,00**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	23 000,00	28 800,00	28 800,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	1 000,00	0,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	1 000,00	0,00	0,00
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**763 073,25**	**-32 033,25**	**-32 033,25**
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 000,00	1 000,00	1 000,00
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	150,00	-150,00	-150,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	2 700,00	12 420,00	12 420,00
70632	A caractère de loisirs	30 000,00	3 000,00	3 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigneme	410 000,00	0,00	0,00
70846	Au GFP de rattachement	250 000,00	-87 300,00	-87 300,00
70876	Par le GFP de rattachement	60 000,00	36 200,00	36 200,00
70878	par d'autres redevables	7 223,25	2 796,75	2 796,75
73	**Impôts et taxes**	**2 125 150,00**	**48 761,00**	**48 761,00**
73111	Impôts directs locaux	1 855 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	146 000,00	0,00	0,00
73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 00(	70 000,00	59 231,00	59 231,00
7336	Droits de place	150,00	-150,00	-150,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	39 000,00	0,00	0,00
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	15 000,00	-10 320,00	-10 320,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi		0,00	0,00
74	**Dotations, subventions et participations**	**1 186 600,00**	**40 750,00**	**40 750,00**
7411	Dotation forfaitaire	485 000,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	466 000,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	62 000,00	200,00	200,00
744	FCTVA	21 300,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	11 000,00	-1 000,00	-1 000,00
74751	GFP de rattachement	3 000,00	-1 500,00	-1 500,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	10 000,00	3 050,00	3 050,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	32 000,00	5 000,00	5 000,00
7484	Dotation de recensement	8 300,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 000,00	5 000,00	5 000,00
7488	Autres attributions et participations	80 000,00	30 000,00	30 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**42 800,00**	**-225,00**	**-225,00**
752	Revenus des immeubles	42 000,00	-130,00	-130,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	800,00	-95,00	-95,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		**4 142 623,25**	**86 052,75**	**86 052,75**
76	**Produits financiers (b)**	**10,00**	**1,00**	**1,00**
761	Produits de participations		1,00	1,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	5,00	5,00	5,00
7688	Autres produits financiers	5,00	-5,00	-5,00
77	**Produits exceptionnels (c)**	**6 200,00**	**-2 924,10**	**-2 924,10**
7711	Dédits et pénalités perçus	50,00	1 750,00	1 750,00
7713	Libéralités reçues	50,00	-50,00	-50,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	50,00	-50,00	-50,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	50,00	-35,50	-35,50
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00	-666,00	-666,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	-3 872,60	-3 872,60
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**4 148 833,25**	**83 129,65**	**83 129,65**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***753,75***	***0,00***	***0,00***
777	*Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp*	*753,75*	*0,00*	*0,00*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***753,75***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**4 149 587,00**	**83 129,65**	**83 129,65**

1

COMMUNE DE MONNAIE - 37 - COMMUNE MONNAIE	DM n° 2 2023

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

	+
RESTES A REALISER 2022	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	83 129,65

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Mairie-37380 MONNAIE – Tél.02 47 56 10 20 – Fax 02 47 56 49 90
E-mail : *mairie-de-monnaie@wanadoo.fr* – Site internet : www.ville-monnaie.fr

COMMUNE DE MONNAIE - 37 - COMMUNE MONNAIE	DM n° 2 2023

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
010	**Stocks**		**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)**	**59 650,00**	**-4 800,00**	**-4 800,00**
2031	Frais d'études	42 020,00	-7 800,00	-7 800,00
2051	Concessions et droits similaires	17 630,00	3 000,00	3 000,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	**44 987,44**	**0,00**	**0,00**
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	44 987,44	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**684 921,90**	**-18 612,80**	**-18 612,80**
2112	Terrains de voirie		0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	9 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 132,93	-21 000,00	-21 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	40 000,00	-10 000,00	-10 000,00
21312	Bâtiments scolaires	25 000,00	-19 000,00	-19 000,00
21316	Équipements du cimetière	5 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 000,00	0,00	0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	121 482,40	18 000,00	18 000,00
2151	Réseaux de voirie	10 000,00	54 200,00	54 200,00
2152	Installations de voirie	12 610,87	15 300,00	15 300,00
21538	Autres réseaux	248 706,06	-83 832,80	-83 832,80
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	28 499,48	2 500,00	2 500,00
21571	Matériel roulant - Voirie	31 839,76	-2 000,00	-2 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	19 050,00	-14 650,00	-14 650,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	19 500,00	31 900,00	31 900,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	1 100,00	10,00	10,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 550,40	1 070,00	1 070,00
2184	Mobilier	14 500,00	4 380,00	4 380,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 950,00	4 510,00	4 510,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
	Opération d'équipement n° 90023	474 784,66	-97 500,00	-97 500,00
	Opération d'équipement n° 90050	66 632,00	2 010,00	2 010,00
	Opération d'équipement n° 90070	188 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 90080	1 072 837,50	48 900,46	48 900,46
	Opération d'équipement n° 90090	5 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 90114	10 116,24	-5 750,00	-5 750,00
	Opération d'équipement n° 90119	123 000,00	-50 000,00	-50 000,00
	Opération d'équipement n° 90150	450 616,71	27 500,00	27 500,00
	Opération d'équipement n° 90151	10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
	Total des dépenses d'équipement	**3 190 546,45**	**-108 252,34**	**-108 252,34**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**600,00**	**0,00**	**0,00**
10226	Taxe d'aménagement	600,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**334 779,97**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	334 539,97	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	240,00	0,00	0,00
020	**Dépenses imprévues (investissement)**	**1 402,15**	**25 000,00**	**25 000,00**
020	Dépenses imprévues (investissement)	1 402,15	25 000,00	25 000,00
	Total des dépenses financières	**336 782,12**	**25 000,00**	**25 000,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	**3 527 328,57**	**-83 252,34**	**-83 252,34**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***753,75***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***753,75***	***0,00***	***0,00***
13938	*Autres*	*753,75*	*0,00*	*0,00*

1

Mairie-37380 MONNAIE – Tél.02 47 56 10 20 – Fax 02 47 56 49 90
E-mail : *mairie-de-monnaie@wanadoo.fr* – Site internet : www.ville-monnaie.fr

COMMUNE DE MONNAIE - 37 - COMMUNE MONNAIE	DM n° 2 2023

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
041	***Opérations patrimoniales***		***0,00***	***0,00***
204111	*Etat - Biens mobiliers, matériel et études*		*0,00*	*0,00*
2188	*Autres immobilisations corporelles*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	***753,75***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**3 528 082,32**	**-83 252,34**	**-83 252,34**

+

RESTES A REALISER 2022	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-83 252,34**

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
010	**Stocks**		**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement (hors 138)**	**557 193,29**	**0,00**	**0,00**
13151	GFP de rattachement	36 882,83	0,00	0,00
1316	Autres établissements publics locaux	48 500,00	0,00	0,00
1323	Départements	157 369,00	0,00	0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	314 441,46	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**		**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**		**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées**		**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**		**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**		**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**557 193,29**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**1 247 462,46**	**113 494,00**	**113 494,00**
10222	F.C.T.V.A.	312 500,00	-206,00	-206,00
10226	Taxe d'aménagement	130 000,00	113 700,00	113 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	804 962,46	0,00	0,00
138	**Autres subventions d'investissement non tranférables**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**
1386	Autres établissements publics locaux		0,00	0,00
1388	Autres	50 000,00	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**263,07**	**0,00**	**0,00**
024	**Produits de cessions**	**130 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**1 427 725,53**	**113 494,00**	**113 494,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**1 984 918,82**	**113 494,00**	**113 494,00**
021	***Virement de la section de fonctionnement***	***394 559,36***	***-213 604,23***	***-213 604,23***
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	***217 660,07***	***16 857,89***	***16 857,89***
2802	*Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre*	*4 807,43*	*0,00*	*0,00*
28031	*Amortissements des frais d'études*	*2 427,84*	*0,00*	*0,00*
28041411	*Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études*	*2 518,86*	*-2 518,86*	*-2 518,86*
28041412	*Communes du GFP - Bâtiments et installations*	*4 071,40*	*691,02*	*691,02*
28041481	*Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études*	*333,72*	*-333,72*	*-333,72*
28041511	*GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études*	*887,80*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*19 764,29*	*1 220,40*	*1 220,40*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 236,19*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres agencements et aménagements de terrains*	*20 360,83*	*848,92*	*848,92*
281316	*Equipements du cimetière*	*2 056,16*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*526,87*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installat° générales, agencements, aménagement des construct°*	*8 093,72*	*4 742,80*	*4 742,80*
28138	*Autres constructions*	*3 196,56*	*0,00*	*0,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*39 712,50*	*4 926,69*	*4 926,69*
28152	*Installations de voirie*	*6 676,86*	*199,50*	*199,50*
281538	*Autres réseaux*	*12 744,20*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile*	*2 531,53*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*13 065,37*	*1 585,56*	*1 585,56*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*288,80*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres installations, matériel et outillage techniques*	*7 377,63*	*117,60*	*117,60*
28182	*Matériel de transport*	*4 241,40*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*25 018,36*	*4 172,31*	*4 172,31*
28184	*Mobilier*	*8 007,49*	*1 021,83*	*1 021,83*

Mairie-37380 MONNAIE – Tél.02 47 56 10 20 – Fax 02 47 56 49 90
E-mail : *mairie-de-monnaie@wanadoo.fr* – Site internet : www.ville-monnaie.fr

COMMUNE DE MONNAIE - 37 - COMMUNE MONNAIE	DM n° 2 2023

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
28188	*Autres immobilisations corporelles*	*26 714,26*	*183,84*	*183,84*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		***612 219,43***	***-196 746,34***	***-196 746,34***
041	***Opérations patrimoniales***		***0,00***	***0,00***
10251	*Dons et legs en capital*		*0,00*	*0,00*
21578	*Autre matériel et outillage de voirie*		*0,00*	*0,00*
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		***612 219,43***	***-196 746,34***	***-196 746,34***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		**2 597 138,25**	**-83 252,34**	**-83 252,34**

		+
	RESTES A REALISER 2022	**0,00**
		+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
		=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-83 252,34**

Entendu l'exposé de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, réunie le 21 novembre 2023 ;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**24**
Voix contre	**0**
Abstention	**3**

M.-Ch. POURADIER, Christine KOCH, Jorge MOREIRA

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget 2023 de la commune telle qu'elle a été présentée, équilibrée en dépenses et en recettes, comme suit :

- Fonctionnement : 83 129,65 €
- Investissement : -83 252, 34 €

CHARGE Monsieur le maire de régler toutes les modalités relatives à cette décision.

2023-11-07 : Personnel : instauration d'une indemnité de veillée et/ou de nuitée pour le personnel permanent de l'ALSH

Monsieur Jacques LEMAIRE informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de mettre en place une dérogation exceptionnelle aux règles classiques du temps de travail pour les animateurs qui assurent l'encadrement des veillées et nuitées lors de séjours en mini-camps.

En effet, il est proposé, en contrepartie des contraintes horaires, de leur attribuer une indemnité forfaitaire comme suit :

- 60,00 € brut pour une nuitée,
- 20,00 € brut pour une veillée,
- 15,00 € brut par nuit pour le directeur ou l'adjoint qui doit rester joignable lors du séjour.

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 3 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux de la commune de Monnaie réunie en séance le 21 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**27**
Voix contre	**0**
Abstention	**0**

DECIDE de déroger de manière exceptionnelle aux règles classiques de durée de travail à l'occasion des séjours en mini-camps et accueil de loisirs impliquant une surveillance continue avec parfois veillées et/ou nuitées ;

DIT que les emplois concernés par cette dérogation sont les suivants : les agents du service « enfance-jeunesse » de catégorie B ou C, titulaires ou stagiaires ;

PRECISE que les indemnités versées à compter du 1er janvier 2024 seront les suivantes :

- 60,00 € brut pour une nuitée,
- 20,00 € brut pour une veillée,
- 15,00 € brut par nuit pour le directeur ou l'adjoint qui doit rester joignable lors du séjour.

CHARGE Monsieur le maire de régler toutes les modalités relatives à cette décision.

2023-11-08 : Travaux : attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, du renouvellement d'une canalisation d'adduction d'eau potable et de l'aménagement d'une voirie

Jacques LEMAIRE rappelle aux membres du Conseil municipal que la consultation pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées, du renouvellement d'une canalisation d'adduction d'eau potable et de l'aménagement d'une voirie dans

l'emprise des travaux de réseaux s'est déroulée du 14 août au 18 septembre 2023, date limite de remise des offres.
La consultation a donné lieu à la réception de deux plis conformes. Le rapport d'examen des offres a été réalisé sur l'ensemble des entreprises ayant répondu.
Le montant prévisionnel des travaux était estimé à :

- ➢ 710 000,00 € H.T. pour l'Assainissement Eaux Usées ;
- ➢ 215 000,00 € H.T. pour l'Alimentation en Eau Potable ;
- ➢ 55 854,75 € H.T. pour les travaux d'aménagement.
- ➢ 7 700,00 € H.T. pour les travaux d'aménagement (signalisation)

TOTAL = 988 554,75 € H.T. (EU + AEP +VRD)

Le délai plafond pour la réalisation des travaux était de :

- 26 semaines pour la tranche ferme (Assainissement Eaux Usées + VRD) ;
- 45 semaines pour la tranche optionnelle.

La consultation a donné lieu à la réception de deux plis conformes.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 6 novembre 2023 afin que lui soit présenté le rapport d'analyse des offres. Les membres de la commission ont souhaité une phase de négociation qui a permis aux candidats de confirmer, de revoir ou de corriger leur offre respective.

Pli n°1 : Groupement SOGEA Nord ouest TP – EUROVIA :

Pour rappel : avant négociation (offre corrigée par le Maître d'œuvre) :

- L'offre globale de l'entreprise, après vérification, est de :

	SOLUTION DE BASE Tranche Ferme	SOLUTION DE BASE Tranche Optionnelle	SOLUTION DE BASE T.F. + T.O.
TOTAL HT	**434 029.06 €**	**834 637.00 €**	**1 268 666.06 €**
TOTAL TTC	**520 834.87 €**	**1 001 564.40 €**	**1 522 399.27 €**
TVA 20,00 %	86 805.81 €	166 927.40 €	253 733.21 €

	VARIANTE N°1 Tranche Ferme	VARIANTE N°1 Tranche Optionnelle	VARIANTE N°1 T.F. + T.O.
TOTAL HT	**423 313.06 €**	**812 301.00 €**	**1 235 614.06 €**
TOTAL TTC	**507 975.67 €**	**974 761.20 €**	**1 482 736.87 €**
TVA 20,00 %	84 662.61 €	162 460.20 €	247 122.81 €

Après négociation :

- La nouvelle offre globale de l'entreprise, après vérification, est de :

	SOLUTION DE BASE Tranche Ferme	SOLUTION DE BASE Tranche Optionnelle	SOLUTION DE BASE T.F. + T.O.
TOTAL HT	**434 029.06 €**	**834 491.20 €**	**1 268 520.26 €**
TOTAL TTC	**520 834.87 €**	**1 001 389.44 €**	**1 522 224.31 €**
TVA 20,00 %	86 805.81 €	166 898.24 €	253 704.05 €

	VARIANTE N°1 Tranche Ferme	VARIANTE N°1 Tranche Optionnelle	VARIANTE N°1 T.F. + T.O.
TOTAL HT	**420 493.06 €**	**806 266.20 €**	**1 226 759.26 €**
TOTAL TTC	**504 591.67 €**	**967 519.44 €**	**1 472 111.11 €**
TVA 20,00 %	84 098.61 €	161 253.24 €	245 351.85 €

Pli n°2 : Groupement JEROME BTP – HUMBERT :

Pour rappel : avant négociation (offre vérifiée par le Maître d'œuvre) :

- L'offre globale de l'entreprise, après vérification, est de :

	SOLUTION DE BASE Tranche Ferme	SOLUTION DE BASE Tranche Optionnelle	SOLUTION DE BASE T.F. + T.O.
TOTAL HT	**421 203.95 €**	**816 493.10 €**	**1 237 697.05 €**
TOTAL TTC	**505 444.74 €**	**979 791.72 €**	**1 485 236.46 €**
TVA 20,00 %	84 240.79 €	163 298.62 €	247 539.41 €

Après négociation :

- La nouvelle offre globale de l'entreprise, après vérification, est de :

	SOLUTION DE BASE Tranche Ferme	SOLUTION DE BASE Tranche Optionnelle	SOLUTION DE BASE T.F. + T.O.
TOTAL HT	**413 106.95 €**	**799 652.10 €**	**1 212 759.05 €**
TOTAL TTC	**495 728.34 €**	**959 582.52 €**	**1 455 310.86 €**
TVA 20,00 %	82 621.39 €	159 930.42 €	242 551.81 €

Ainsi, après négociation et vérification par SAFEGE, il a été proposé aux membres de la CAO de confirmer le choix de l'offre du Groupement JEROME BTP – HUMBERT qui a amélioré son offre à la suite de la négociation.

Ainsi, les membres de la CAO proposent d'attribuer le marché au Groupement JEROME BTP – HUMBERT sur la solution de base pour un montant de 1 212 759,05 € HT ».

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre réunie en séance le 06 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**27**
Voix contre	**0**
Abstention	**0**

DECIDE d'attribuer le marché de « TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR, RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU ET AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DE LA GARE » au Groupement JEROME BTP – HUMBERT sur la solution de base, tranche ferme et tranche optionnelle, pour un montant de 1 212 759,05 € HT ;

CHARGE Monsieur le maire de régler toutes les modalités relatives à cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2023-11-09 : Urbanisme : concertation et débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration.

Jacques LEMAIRE donne la parole à Jean-Paul DAL PONT, adjoint délégué à l'Urbanisme, qui rappelle que la Communauté de communes Touraine-Est Vallées est née le 1er janvier 2017 de la fusion des Communauté de Communes du Vouvrillon et de l'Est Tourangeau, et a donné naissance, par ses statuts, à **« un nouvel espace de solidarité associant les communes en vue de l'élaboration d'un projet commun d'aménagement et de développement du territoire et de services à la population**. »

Touraine-Est Vallées est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu, au 1er janvier 2018, par transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de carte communale et de documents d'urbanisme en tenant lieu, par les communes.

La décision d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été adoptée par le conseil communautaire du 19 décembre 2019.

Afin d'organiser les processus décisionnels, de collaboration et d'implication entre les communes et la communauté de communes, le conseil communautaire a adopté, par délibération du 19 décembre 2019, la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLU intercommunal précisant que chaque commune doit être pleinement partie prenante de la construction du projet d'urbanisme communautaire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable l'élément central d'articulation du Plan Local d'Urbanisme (PLUi). Il traduit la stratégie politique d'aménagement et de développement durable pour le territoire pour les 10 à 15 années à venir (horizon 2035). Il garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune pour répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs du territoire.

Le PADD définit, en application de l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme :

> « 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
>
> 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Le PADD est un document donnant une information explicite aux acteurs du territoire sur le projet territorial. Il n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, qui sont eux opposables, doivent être cohérents avec celui-ci.

<u>La tenue du débat</u>

Dans la mesure où il définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme déclinées par la suite dans le document graphique, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, le PADD doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites dans le PLUi.

Ainsi, la loi prévoit que les orientations générales du PADD fassent l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des conseil municipaux des communes au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi au sein de la même instance.

Dans le cadre des modalités de collaboration avec les communes, adoptées par délibération du conseil communautaire le 19 décembre 2019, et précisée par la Conférence des Maires du 7 avril 2022, il a été précisé que le temps de finalisation du PADD laissait une large place à l'expression communale, qui se traduit notamment par un débat sur le PADD dans les Conseils Municipaux avant le débat en Conseil Communautaire.

Le projet

Les orientations générales du PADD présentées résultent de nombreux temps d'échanges et de réflexion qui ont nécessité une collaboration importante des élus et des acteurs du territoire ainsi qu'une participation des habitants :

- En 2020, visites communales par les élus du comité de pilotage ;
- En 2021 et 2022, séminaires et ateliers thématiques, comités de pilotage, expositions et boite à idées auprès des habitants, conférence des maires, Conférence des communes, réunions de liaison avec la Direction Départementale des Territoires et avec les Directeur(trice)s Généraux(ales) des Communes, réunion avec les Personnes publiques Associées et Consultées,
- En 2023, comités de pilotage thématiques et ateliers communaux sur les centre-bourgs, réunion avec les Personnes publiques Associées et Consultées,

En parallèle, Touraine-Est Vallées a mené différentes études et projets :

- Etude de définition d'une stratégie économique
- Etude patrimoniale et paysagère en vue de la prise en compte du plan de gestion Unesco et délimitation de périmètres délimités des abords de monuments historiques
- Formalisation du projet de territoire

L'ensemble de ce travaux et rencontres ont permis de poser le diagnostic du territoire et de faire émerger les enjeux majeurs, puis de construire le projet politique. Les premières grands orientations politiques ont été présentées en Conseil Communautaire le 24 novembre 2022.

Le PADD se situe au croisement des enjeux communautaires et des volontés communales, il fait naitre un projet commun d'aménagement, traduisant également les grands principes du projet de territoire.
Il est structuré en quatre grands axes stratégiques développés dans le document soumis au débat et organisés comme suit :

1 – Répondre à l'urgence environnementale et climatique

2 – Cultiver l'héritage ligérien

3 – Œuvrer pour un territoire ouvert qui se diversifie et s'engage dans un développement plus raisonné

4 – Des vocations différenciées pour des territoires contrastés

L'ensemble des conseillers municipaux a été convié à la présentation du projet de PADD en Conférence des Communes le 18 octobre 2023 et la Conférence des Maires, réunie le 19 octobre, a également débattu de ces orientations.

Entendu le rapport de Jean-Paul DAL PONT, adjoint délégué à l'Urbanisme,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-8 relatif à l'initiative et la responsabilité de l'élaboration du PLUi ; L.151-5 et L 153-12 présentant le contenu obligatoire et les conditions de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD ;

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées et en particulier son article 4 relatif à ses compétences en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu, la délibération du Conseil Communautaire n°167-2019 du 19 décembre 2022 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire n°168-2019 du 19 décembre 2022 adoptant la Charte de gouvernance pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Vu, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable annexé à la présente délibération, organisé en 3 grands axes stratégiques,

Vu, la Conférence Intercommunale des Maires réunie le 10 novembre 2022 qui a débattu des grandes orientations politiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Considérant, le PADD du PLUi de Touraine-Est Vallées annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal de Monnaie :

PREND ACTE de l'organisation du débat qui s'est tenu en séance du Conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Touraine-Est Vallées,

PRECISE que le débat sur les orientations du PADD a porté sur les points suivants :

Observations :

Observation Générique :
L'espace de vie, la trame verte, la trame bleue n'ont pas de frontière, et les échanges de biens et de personnes sont indispensables au-delà des frontières administratives. L'ouverture vers l'extérieur renforce les cultures et l'appartenance locale et supra locale. Le territoire doit être ouvert et en interaction avec les centralités de l'aire urbaine, principalement la métropole de Tours, mais aussi vers Château Renault, Amboise et Loches.
Aussi le PADD doit être en adéquation dans les objectifs du SRADETT et du SCOT : il y serait intéressant d'avoir une introduction en ce sens. Cela sera un marqueur fort du PADD.

De plus, faire ce lien « supra local », peut aussi permettre de faciliter les partenariats et accessoirement l'optimisation des subventions.

1.2 Vers un territoire bas-carbone à énergie positive

Observation :

La lecture du document de façon implicite exclu l'éolien des ENR : Je le regrette.

2.3 Construire la ville de demain

Dans l'item « Prioriser le développement résidentiel dans les bourgs est défini l'action « Favoriser l'adaptation des quartiers composés existants (grands lotissements, collectifs, opérations d'ensemble) aux évolutions climatiques et sociologiques ainsi que leurs relations avec les autres espaces urbains. «

Observation :

Ces enjeux ne concernent pas uniquement les quartiers composés mais l'ensemble des élément espace urbains : à préciser au besoin par ailleurs

3.3 Faciliter la complémentarité des différents modes de déplacement

Observations :

Le développement de transports en commun des territoires péri urbains ne passe pas uniquement par le rail via le RER.

Cela passe aussi en utilisant les infrastructures routières via des bus et/ou car.

Liée l'organisation des rabattements au projet de l'étoile ferroviaire ne doit pas être la condition de l'action : en effet à date nous ne savons pas si le projet est retenu par l'état. Mais le besoin est là et doit être mise en œuvre.

Le texte et la carte ne fait aucune référence au besoin de mobilité entre Monnaie et Tours Nord hormis pour le vélo. Cela n'est pas acceptable.

4.4 Monnaie, une petite ville au seuil de la métropole

« …Développer un projet mixte autour de la gare qui allie urbanisation et amélioration de l'accessibilité … »

Observation :

Rendre accessible le site, oui, mais il faut surtout une offre de transport adaptée.

Le renforcement offre transports en commun Axe Monnaie Tours doit être explicite.

Observation générique :

Mon adage est « Cultivons l'avantage de nos complémentarités et la force de nos différences pour une ambition commune », mais, à travers ce projet et son exposé, Monnaie s'y retrouverait mieux en étant tourné plus que jamais vers la métropole tourangelle.

Il suffit de voir la carte : toutes les coutures physiques, géographiques, hydriques, … qui existent entre Monnaie et le reste du territoire CCETV n'apparaissent pas quand on regarde dans la direction de Tours.

Le PADD fait bien ressortir cette particularité modénienne.

Pour son avenir, Monnaie doit faire l'objet de toutes les coopérations sur tous les sujets avec TMVL. On peut même légitiment se poser la question d'intégrer sans tarder la Métropole.

PADD

Observation Générique :

Peut-être que cela est défini par ailleurs, mais il aurait été intéressant d'avoir un planning et des perspectives calendaires.

L'enjeu de ce PADD est de décliner les objectifs de façon mesurable à travers des plans d'actions stratégiques avec :

- Des clés et des indices de performance, d'atteinte d'objectifs
- Des outils (moyen et méthode) de suivi
- Un organe de gouvernance

Ce PADD devra raisonner dans chaque plan d'actions, documents d'urbanisme, projets public ou privé.

L'organe exécutif de la CCTEV et de chaque commune devrait signer un engagement en ce sens.

Un PADD affiche les grandes orientations générales, politiques, etc. d'un territoire à l'échelle du document d'urbanisme auquel il se rattache, pour une durée de 20 ans.

L'objet est donc de donner les orientations dans l'enveloppe territoriale existante ; il n'a pas vocation à créer des voies nouvelles. Cependant, la volonté de développer des liaisons (cyclables, par exemple) est bien affichée.

Néanmoins, le sentiment que le traitement de Monnaie dans le PADD est effectivement à part : le territoire de la CCTEV y est présenté quasiment toujours de la même façon : le sud Loire, les communes de la Brenne et Monnaie.

Enfin, de manière globale, le projet de PADD reste cohérent, en accord avec l'ensemble de la réglementation actuelle et pas si pénalisant pour le territoire.

MONNAIE, le 29/11/2023,

Le Maire,

MAIRIE DE MONNAIE 37380

Jacques LEMAIRE